

# Infection par le virus Monkeypox

## Personnes contact à risque d'être contaminées

### Personnes contact à risque

- **Contact physique direct non protégé sans notion de durée** avec la peau lésée ou les fluides biologiques d'un cas, quelles que soient les circonstances (rapport sexuel, soin médical ou paramédical, partage d'ustensiles de toilette, contact avec des textiles - vêtements, linge de bain, literie ou de la vaisselle sale utilisés)
- **Contact non protégé à moins de 2 mètres pendant 3 heures** avec un cas quelque soient le lieu et les modalités.

### Mesures de protection efficace

- **Pour contact physique direct** : gants étanches (latex, nitrile, caoutchouc).
- **Pour contact respiratoire** : masques chirurgicaux ou FFP2, hygiaphones.



- Vaccination post-exposition (idéalement dans les 4 jours et au plus à J 14 après le 1<sup>er</sup> contact) (cf. fiche « [Vaccination](#) »).
- Pas d'isolement.
- Pas de PCR MPXV.
- Autosurveillance pendant 21 jours (température 2 fois par jour - lésions cutanées et muqueuses).
- Donner un numéro d'appel téléphonique à joindre si besoin.



### Si fièvre, éruption

- Avis médical.
- Isolement/mesures barrières (éviter les rapports sexuels).
- Cf. fiche « [Prise en charge des cas en médecine de 1<sup>er</sup> recours](#) ».



Une ligne téléphonique, « Monkeypox Info Service », est mise en place par Santé Publique France gérée par SIS-association (Sida Info Service) au **0 801 90 80 69, 7 jours sur 7, de 8h à 23h**, pour répondre aux éventuelles interrogations.

Contact : cf. fiche HAS « [Réponse Rapide : Infection par le virus Monkeypox – Prise en charge en médecine de 1<sup>er</sup> recours](#) » | Déclaration obligatoire : [www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_12218\\_02.do](http://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12218_02.do)